

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 09 FEVRIER 2022 A 17H30

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil de la Communauté d'Agglomération qui se tiendra à **Le Plus – Pôle Mutualisé de Formation – 80 rue des Iles à Saumur**, aux date et heure indiquées, ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

Adoption des procès-verbaux des conseils communautaires des 17 novembre et 15 décembre 2022

INSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

1. Installation d'un nouveau membre du bureau
2. FONDES France Active – Modification du représentant de la CASVL
3. SPL Saumur Val de Loire Tourisme – Modification d'un représentant de la CASVL

FINANCES

4. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 – Correctif
5. Garantie d'emprunt – OPH Saumur Habitat – Construction d'un EHPAD – Site de la Croix Verte à Saumur – Renouvellement de l'engagement

POLITIQUES CONTRACTUELLES

6. FEDER ITI 2014-2020 – Avenant 6 à la convention – Plans d'action N°5

URBANISME

7. Bilan du SCoT – Validation technique et politique
8. PLUi secteur Saumur Loire Développement – Commune de Montreuil-Bellay – Modification ordinaire n°3 – Zone de Méron
9. PLUi secteur Saumur Loire Développement – Communes de Rou-Marson et Verrie – Hippodrome – Projet de développement et d'aménagement – Concertation publique
10. PLUi Loire-Longué – Modification simplifiée n°1 – Modalités de mise à disposition
11. PLUi Gennes-Val-de-Loire – Modification simplifiée n°1 – Modalités de mise à disposition
12. PLUi secteur Saumur Loire Développement – Commune de Distré – Modification ordinaire N°1 – Ouverture partielle zone 2AU Zac Sous la Bosse - Approbation

HABITAT

13. Permis de diviser – Instauration à titre expérimental de l'autorisation préalable à la division de logement

ZA VOIRIE

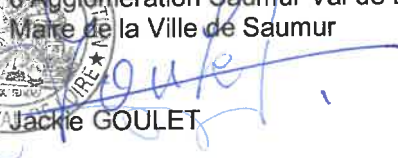
14. Intérêt communautaire – Modifications apportées à la délibération n°2017/017 DC complétée par les délibérations 2017/086 DC et 2018/026 DC
15. Requalification de la Route du Vieux Vivy - Acceptation d'un fonds de concours de la Ville de Saumur -

RESSOURCES HUMAINES

16. Modification du tableau des emplois et des effectifs
17. Mise à disposition d'un personnel communal auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Direction des politiques sportives
18. Extension du forfait mobilités durables

COMPTE-RENDU DES DECISIONS

19. Compte-rendu des décisions prises par le Président de la CASVL

A Saumur, le - 2 FEV. 2023
Le Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

Jackie GOULET



En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est adressée avec la présente convocation.

NOTA : La présence des conseillers aux séances du Conseil d'Agglomération est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L2121-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).